

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

### EN BREF

- > Stades E1 à F1.
- > Chenilles : vigilance à maintenir.
- > Anthracnose : pression faible, conditions plus favorables à son développement à partir de samedi.

### Stades

Le développement des cassis se situe entre les stades **E1 à F1** c'est-à-dire entre les stades 1<sup>er</sup> bouton dégageé et 1<sup>ère</sup> fleur.

Comme les années précédentes, nous observons à nouveau un développement anormal des inflorescences avec des boutons encore compact mais comprenant une à deux fleurs déjà ouvertes. Ce phénomène est à mettre en lien avec les fortes températures et la sécheresse qui a pris lieu lors de l'initiation florale de 2022 (période post-récolte).

Les journées plus chaudes annoncées dans les prochains jours vont permettre au cassis de continuer à se développer (maximales comprises entre 13° C et 17° C à Beaune). Un nouvel épisode pluvieux est prévu à partir de samedi avec des averses qui pourraient se maintenir jusqu'à mardi.



► 1<sup>ère</sup> fleur ouverte sur Noir de Bourgogne, secteur forêt de Cîteaux

stade	D	E1	E2	F1	F2	F3
variétés		NB	secteur tardif			
			NB	secteur précoce		
			BD			
					RN	

### VUS DANS LES VERGERS

Les premiers pollinisateurs ! Abeilles domestiques, sauvages ou bourdons, ils ont commencé leur travail de pollinisation !

Intéressé ? N'hésitez pas à parcourir la [Note Nationale Biodiversité](#) sur les abeilles sauvages ou l'[article sur les pollinisateurs sauvages](#) de l'OFB. (voir dernière page)



► Bourdon vu sur les premières fleurs de cassis

## REGLEMENTATION

Avec l'arrivée des fleurs, qu'elles soient dans les inter-rangs ou sur les cassissiers, arrive aussi l'application de la **réglementation abeille**. Pour plus d'information cliquez >[ici](#)<.

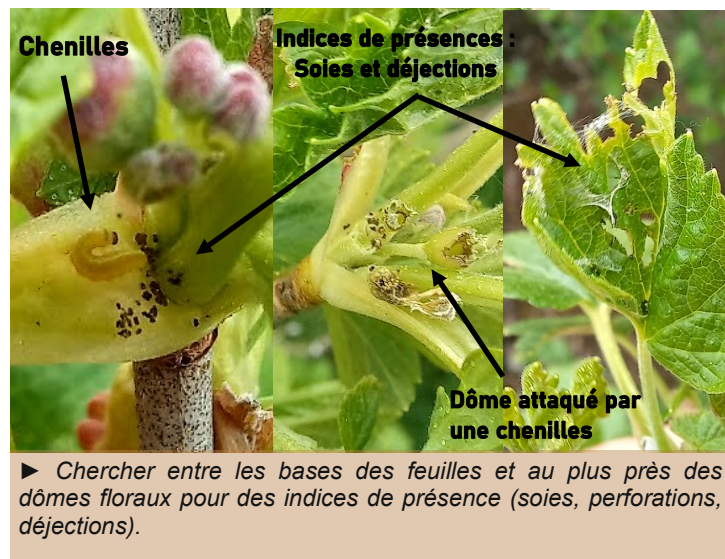
### Chenilles

**Les chenilles ont continué à se développer sur le réseau.** En secteurs précoces (plaine Beaunoise, forêt de Cîteaux, ...), sur les parcelles touchées qui n'ont pas encore été traitées, leur présence est importante et les premiers dégâts sont visibles sur les boutons et sur les fleurs. Pour les secteurs tardifs (Hautes-Côtes, Nord de la Côte-d'Or, ...) les chenilles, quand elles sont présentes sur les parcelles, sont encore petites (<0,5 cm) : la période de vigilance commence pour cette seconde zone.

Si la **vigilance est à maintenir dans les prochaines semaines**, le déclenchement des traitements ne doit pas être automatique car certaines parcelles restent indemnes de chenilles.



niveau de risque



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

### Pucerons

Les populations de pucerons ont peu évolué depuis la dernière tournée d'observation. Ils restent peu présents sur les parcelles suivies avec quelques dégâts éparses sur les feuilles.

Les pucerons verts et jaunes sont généralement peu préjudiciables pour la culture. Les coccinelles et larves de syrphes devraient rapidement prendre le relais et jouer leur rôle de régulateur.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

## Anthracose

Malgré les dernières pluies fréquentes, très peu de projections ont été observées depuis le 7 Avril (suivi réalisé par la FREDON BFC). Les températures fraîches étaient défavorables au développement de l'anthracose malgré l'humidité présente. Cette pression faible est confirmée par les symptômes toujours peu présents sur les parcelles suivies.

Les prochaines pluies alliées aux températures plus chaudes sont cependant à surveiller (samedi pluvieux et averses annoncées jusqu'à mardi avec des maximales comprises entre 13° C et 17° C sur le secteur de Beaune) : ces conditions sont plus favorables au développement de l'anthracose.



▲ Symptômes d'anthracose tache brune en tête d'épingle)

B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés.

## Point Info

**Fiches « Points de vigilance pour un pulvérisateur performant »** : Une nouvelle fiche sur le réglage des pulvérisateurs vient d'être mise en ligne par l'équipe viticulture de la CA21. Des conseils applicables à la filière cassis ! Vous retrouverez la nouvelle fiche [>ici<](#) ainsi que toutes les fiches antérieures sur le sujet en cliquant [>ici<](#)



**Note nationale biodiversité** : abeilles sauvages & santé des agro-systèmes.

**Cliquez sur le lien ci-dessous pour télécharger le document :**

[https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061\\_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CRABFC/ECOPHYTO/NoteNationaleBIODIVERSITE.pdf](https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CRABFC/ECOPHYTO/NoteNationaleBIODIVERSITE.pdf)



### **Début de la floraison, attention à la réglementation Abeilles :**

<https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes>

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON BFC.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.